ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

traitements et salaires

Question écrite n° 853

Texte de la question

M. Jacques Floch appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés rencontrées par les VRP suite à la suppression de l'abattement fiscal de 30 % pour frais professionnels. En effet de nombreux salariés ont été contraints de passer au régime de la déduction de leurs frais réels, système particulièrement complexe qui est loin de leur donner satisfaction. Lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1997, il avait été indiqué qu'une réflexion serait engagée dans le sens d'une simplification de cette procédure. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'article 10 de la loi de finances pour 1998 diffère d'un an la mise en oeuvre du dispositif de l'article 87 de la loi de finances pour 1997 prévoyant la suppression progressive des déductions forfaitaires supplémentaires pour frais professionnels dont bénéficient certaines catégories de salariés. Ce délai sera utilisé pour organiser une concertation avec les professions concernées.

Données clés

Auteur : M. Jacques Floch
Circonscription : Loire-Atlantique (4e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 853
Rubrique : Impôt sur le revenu
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 juillet 1997, page 2287
Réponse publiée le : 16 février 1998, page 848